

Château-Larcher

Centre Presse.fr – Publié le 14/01/2020

Nouvelles conventions garderie avec le SDIS

Lundi 6 janvier c'est à la caserne des sapeurs-pompiers vivonnois que Marie-Jeanne Bellamy, présidente du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de la Vienne, et Francis Gargouil, maire de Château-Larcher, ont signé une convention garderie au profit de deux agents du CIS de Vivonne : Cyrille Brousse (deux enfants) et Vincent Périidy (deux enfants).

Ces conventions permettent aux sapeurs-pompiers volontaires de bénéficier ponctuellement de la possibilité de laisser leurs enfants en garderie. Comme le soulignait le colonel Matthieu Mairesse, l'accord permet de partir plus sereinement en intervention.

Actuellement, 27 conventions sont établies au profit de 22 CIS de la Vienne et concernent 64 sapeurs-pompiers et leurs 94 enfants.